

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 21 mars 2025 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, COMBE Emilie, GIBERT Marie-Anne, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine. GRANGE Jean-François (arrivée à 20h15)

Absents : JOUIN Nicolas pouvoir donné à A. BOURSIER, GARIN Maximilien pouvoir donné T. GOUBY, DELHOMME Baptiste .

Secrétaire de séance : ROCHIGNEUX Didier

Objet : *Approbation du budget primitif 2025*

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 823 077.85 €

Dépenses et recettes d'investissement : 799 449.87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 823 077.85 €

Dépenses et recettes d'investissement : 799 449.87 €

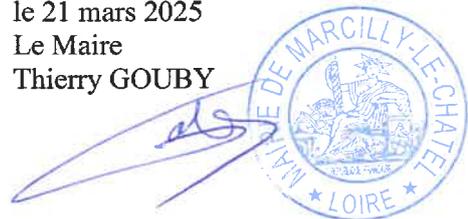
TOTAL : 1 622 527.72 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 21 mars 2025
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Didier ROCHIGNEUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20250321-2025-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025
Publication : 25/03/2025